



Pour la reconnaissance la relation entre enseignant-e et élève en tant que patrimoine de l'humanité



Préambule

L'éducation est un droit humain fondamental, qui permet l'accès à tous les autres droits et constitue un vecteur privilégié de promotion des droits humains.

L'histoire de l'humanité est marquée par la permanence de la relation enseignant·e-élève, à toutes les époques et dans toutes les régions du monde. La force de cette relation se reflète dans les diverses philosophies orientales et occidentales, dans les cultures des peuples africains et autochtones, ainsi que dans les traditions asiatiques, américaines et européennes.

L'acte d'enseigner et d'éduquer correspond à l'une des formes d'activité humaine les plus significatives, à la base de laquelle se trouve une dynamique relationnelle transformatrice, assurée par des professionnel·le·s dûment qualifié·e·s – les enseignant·e·s.

Les enseignant·e·s jouent un rôle crucial dans la réalisation du droit universel à l'éducation, en tant que professionnel·le·s humain·e·s, responsables de la guidance et de l'accompagnement des parcours de formation de chaque élève.

La relation enseignant·e-élève constitue l'un des patrimoines communs les plus importants de l'humanité.



Principes

- La relation enseignant-e-élève possède des caractéristiques uniques et spécifiques, influençant de manière significative les parcours éducatifs, les apprentissages et les trajectoires de vie des élèves.
- La relation enseignant-e-élève possède des caractéristiques universelles, servant de pilier fondamental aux processus éducatifs, quel que soit le contexte culturel, politique ou géographique.
- La relation enseignant-e-élève traverse tous les niveaux d'enseignement, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur, constituant un élément structurant de la profession enseignante.

Dans un contexte de numérisation croissante de la vie humaine et sociale, la présence physique de celui ou celle qui enseigne et éduque revêt une importance renforcée, comme cela a été clairement démontré durant la pandémie de COVID-19.

Comme l'indique le rapport de l'UNESCO sur les futurs de l'éducation, *Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation* :

« L'enseignement exige des qualités multiples : de la compassion, des compétences, des connaissances et une ambition éthique. Partout dans le monde et dans toutes les cultures, les sages et les personnages savants ont été honorés. Notre figure du 'professeur' est l'héritière de cette tradition, mais dans le contexte spécialisé de l'école ; c'est un personnage clé, sur lequel reposent les possibilités de transformation par l'éducation. »



Le patrimoine éducatif développé au cours de l'histoire dans le cadre de la relation enseignant·e-élève, dans la diversité des contextes historiques et culturels, constitue un trésor précieux de l'humanité, qui mérite d'être reconnu et valorisé.

Pour assumer pleinement leur rôle de professionnel·le·s humain·e·s dans le cadre du droit universel à l'éducation, les enseignant·e·s doivent bénéficier de conditions de travail favorables à l'établissement de relations pédagogiques véritablement significatives et transformatrices.

L'existence d'une profession enseignante motivée et qualifiée, valorisée dans son autorité professionnelle et estimée par les communautés, est un élément essentiel d'un nouveau contrat social pour l'éducation.

Les slogans choisis pour la Journée mondiale des enseignantes et enseignants ces trois dernières années – initiative conjointe de l'UNESCO, de l'OIT, de l'UNICEF et de l'Internationale de l'Éducation – traduisent bien ces préoccupations et attirent l'attention sur des idées fondamentales :

- La transformation de l'éducation commence avec les enseignant·e·s (2022) ;
- Les enseignant·e·s dont nous avons besoin pour l'éducation que nous souhaitons : l'impératif mondial de remédier à la pénurie d'enseignant·e·s (2023) ;
- Valoriser la voix de la profession enseignante : vers un nouveau contrat social pour l'éducation (2024).



La reconnaissance de la relation enseignant·e-élève comme patrimoine de l'humanité répond à un besoin fondamental de dignification de l'acte d'enseigner et d'éduquer. Elle constitue un impératif d'humanité et de citoyenneté universelle.

Une telle décision aurait une valeur symbolique inestimable pour le prestige et la reconnaissance des enseignant·e-s, marquant un tournant dans l'histoire de la profession et contribuant à attirer les jeunes vers l'enseignement.

Ainsi, en ligne avec les recommandations internationales sur l'éducation et la profession enseignante, il est proposé que l'UNESCO reconnaisse la relation enseignant·e-élève comme patrimoine de l'humanité, soulignant son caractère unique, universel et transversal, son importance pour assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable, et pour promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous (ODD 4).



Proposition

Considérant que l'UNESCO est l'agence des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et qu'elle a toujours porté une attention particulière aux enseignant·e·s ;

Considérant que la Conférence générale de l'UNESCO peut adopter des déclarations sur des sujets d'importance universelle, sensibilisant la communauté internationale à des questions cruciales qui ne sont pas encore couvertes par des réglementations internationales (Résolution 33 C/20, adoptée lors de la 33e session de la Conférence générale, 2005) ;

Reconnaissant l'importance de divers documents et initiatives des Nations Unies et de l'UNESCO, tels que :

- *La Recommandation OIT/UNESCO sur la condition du personnel enseignant (1966) ;*
- *La Recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel de l'enseignement supérieur (1997) ;*
- *La Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 (2015) ;*
- *Le rapport de l'UNESCO Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation (2021) ;*
- *Les recommandations et délibérations du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la profession enseignante (2024) ;*
- *Le rapport mondial de l'UNESCO sur les enseignant·e·s : remédier aux pénuries d'enseignant·e·s et transformer la profession (2024) ;*
- *Les conclusions du Forum international de l'UNESCO sur les avens de l'éducation (2024).*

L'UNESCO est appelée à initier le processus conduisant à l'adoption par la Conférence générale d'une déclaration reconnaissant la relation enseignant·e-élève comme patrimoine de l'humanité.



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Internationale de l'Éducation

L'internationale de l'Éducation (IE) est la Fédération syndicale mondiale qui réunit des organisations d'enseignant·e·s et d'autres employé·e·s de l'éducation du monde entier. **Grâce à ses 375 organisations membres, L'IE représente plus de 33 millions d'enseignant·e·s et de personnels de soutien à l'éducation dans 180 pays et territoires.**

Siège

15 Boulevard Bischoffsheim
1000 Bruxelles, Belgique
Tél +32-2 224 0611
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org





Nous enseignons le monde



Education International
 Internationale de l'Éducation
 Internacional de la Educación
 Bildungsinternationale



*Vous pouvez télécharger
cette brochure en
arabe, anglais, français,
portuguais, russe et
espagnol en suivant
le QR-Code ci-joint :*



eiiie.io/WorldHeritage

*Merci pour votre attention
et votre soutien*